Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

FICHE INITIATIVE DE TERRITOIRE

ENJEUX ET STRATÉGIE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DU PAYS D'ÉVIAN VALLÉE D'ABONDANCE (74)

Communauté de communes du Pays d'Évian Vallée d'Abondance (CCPEVA)

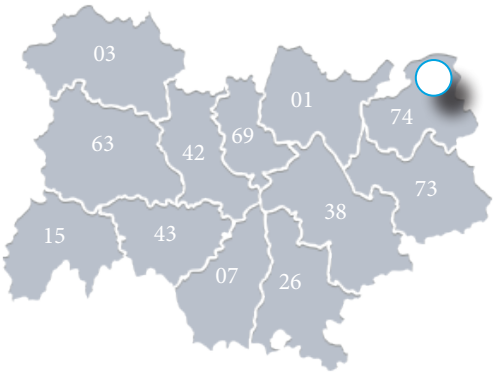

La CCPEVA est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), à fiscalité propre située au nord de la Haute-Savoie, frontalier avec la Suisse et bordé par le Lac Léman.

Le territoire de la CCPEVA est inclus dans le Chablais, échelon local du SCOT. Il regroupe 22 communes, 39 332 habitants, et 322 km² et est issu de la Loi NOTRe, suite au regroupement des communautés de communes du Pays d'Évian et de la Vallée d'Abondance.

Il regroupe ainsi le pays d'Évian, composé de la rive du Lac Léman, urbanisée et abritant l'impluvium des Eaux Minérales d'Evian situé sur le plateau de Gavot, et la Vallée d'Abondance, territoire rural de moyenne montagne. L'altitude varie de 400m au bord du Lac à 2 433m (sommet culminant de la vallée d'Abondance). Le territoire, très agricole (plateau et montagne) est inclus dans les AOP Abondance et Reblochon fermier.

Territoire frontalier, les échanges avec le canton du Valais, de Genève et Lausanne (Vaud) en Suisse, sont importants.

A l'origine

La CCPEVA a déployé ces dernières années, des politiques de protection de son environnement par la préservation de la biodiversité (Plan Biodiversité, Sites Natura 2000, site classé, zones humides RAMSAR), mais aussi par des mesures portées par l'APIEME (Association de protection des Eaux minérales d'Evian).
Elle a également mis en place un méthaniseur récoltant les effluents agricoles du territoire, et dont le produit est injecté dans le réseau de gaz local.
La communauté de communes a pour objectif à moyen terme de s'engager dans une démarche TEPOS, et souhaite faire de la protection de l'environnement le sujet transversal de l'ensemble de son projet de territoire actuellement en étude.
Ainsi, un plan Climat Air Énergie Territorial s'est lancé en 2017 et devra se terminer au 31 décembre 2018.

POINTS FORTS

> Un **plan biodiversité sur le territoire** : programme d'actions en faveur de la biodiversité pour les 25 prochaines années.

> Un **projet de territoire, avec un axe fort sur l'environnement** validé en 2016 détaillant une feuille de route sur les projets à venir.

> Des **acteurs économiques** moteurs sur la thématique (protection de l'Impluvium des Eaux d'Évian).

Objectifs du projet

1. **Réaliser un diagnostic du territoire** concernant sa **vulnérabilité face au changement climatique**.
2. **Identifier les actions déjà existantes et celles à initier,** en se focalisant sur quelques actions réalistes.
3. **Créer une dynamique locale partagée** autour de la thématique du changement climatique et de la protection de l'environnement.
4. **Définir les partenaires et les liens à créer** pour faire aboutir les actions envisagées.
5. La Communauté de communes souhaite **être exemplaire** dans les compétences qu'elle a en charge sur cette thématique de la protection de l'environnement au sens large.
6. Se concentrer sur la question de la **protection de la biodiversité et de la mobilité**.

Quelques réalisations et indicateurs clés

> Réalisation d'une chaîne d'impact par l'ensemble des services techniques de la CCPEVA

> Lancement de la démarche « Plan Climat » par une première rencontre avec les services de l'Etat

> Réalisation d'une feuille de route sur la mise en place de la démarche « Plan Climat » pour 2018

> Les principales vulnérabilités identifiées sont :

- la ressource en eau,
- l'agriculture (alpages notamment),
- l'économie (Eaux d'Évian, stations de ski, Lac Léman)

> Actions déjà existantes pour la :

- Préservation des espaces naturels
- Un plan biodiversité pour 25 ans, un plan pastoral Territorial (programme d'actions en faveur des alpages en partenariat avec la Région), un contrat de territoire « Espace naturel sensible » (ENS) (actions en faveur de l'environnement, en partenariat avec le Département de la Haute Savoie), un programme d'actions de restauration et d'entretien des Zones Humides (145 ha).

PRINCIPALES ÉTAPES

>Printemps 2018
Diagnostic : réalisé en interne avec les services de l'Etat

>Été 2018
Stratégie : réalisé en interne avec l'appui d'un bureau d'études

>Automne 2018
Plan d'actions : réalisé en interne

Contacts

CCPEVA
851 avenue des Rives du Léman -
74500 Publier

Lalie CHOCHON,
Responsable du service Environnement
lalie.chochon@cc-peva.fr
04 50 73 52 37

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'ÉVIAN
VALLÉE D'ABONDANCE

Fiche réalisée par

Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement

Déc 2017

Avec le soutien de

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes